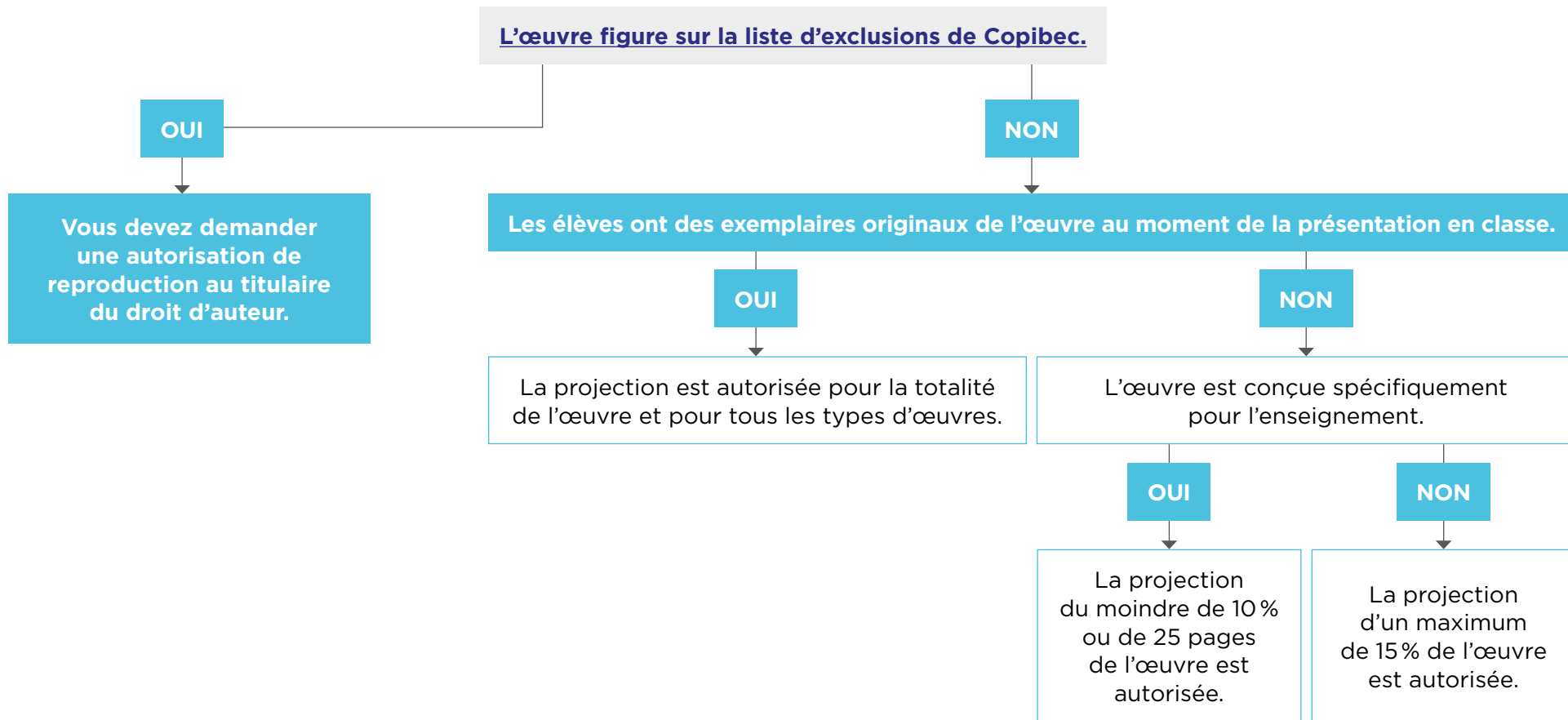


SCHÉMA 3 – PROJETER UNE ŒUVRE, CONÇUE SPÉCIFIQUEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT OU NON³, À L'AIDE D'UNE CAMÉRA DOCUMENT



JUIN 2020

La *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C., 1985, chap. C -42) et les licences applicables, le cas échéant, ont préséance sur le présent schéma.

³ Les œuvres conçues spécifiquement pour l'enseignement comprennent les manuels scolaires, les guides d'enseignement, les cahiers d'activités, etc.